

Echanges commerciaux : des bons comptes mais pas des bons amis

Anne-Sophie Lechevallier

Événement

A première vue, les échanges commerciaux entre la France et l'Algérie ne pâissent quasiment pas de la multiplication des tensions entre les deux pays ces derniers mois. C'est d'ailleurs le seul aspect positif de la relation bilatérale évoqué par le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, dans une interview au quotidien l'Opinion, le 2 février. Dans un climat qu'il juge «délétère» avec un «dialogue politique quasiment interrompu», il estime que «plus rien n'avance, si ce n'est les relations commerciales». Dans leur récente livraison statistique, les douanes françaises font état d'un maintien des échanges. Ils s'élèvent à 11,05 milliards d'euros en 2024. Un recul de 4 % par rapport à l'année précédente, mais une hausse de 21 % par rapport à 2019. Si les exportations de la France vers l'Algérie progressent, les importations baissent et le déficit commercial français se résorbe, à 1,4 milliard d'euros. Quand la France vend principalement à la 3e économie africaine des produits de la construction automobile (20 % des exportations), des machines et équipements (9,2 %) autant de produits pharmaceutiques, elle lui achète des hydrocarbures (gaz naturel et pétrole brut), des produits pétroliers raffinés et des produits chimiques. Ces trois catégories représentent près de 98 % des importations. «partenaire privilégié» «Il n'y a pas de changement notable dans la tendance à la hausse des échanges dans la durée, hormis pendant la période du Covid», remarque Raouf Boucekkine, professeur d'économie à l'Aix-Marseille School of Economics. Conseiller économique du Premier ministre algérien Abdelmalek Sellal de 2015 à 2017, il note un «changement de la stratégie économique de l'Algérie, qui a pris conscience, en 2014, après le contre-choc pétrolier, de la trop forte dépendance au pétrole. Elle procède à un mouvement de substitution des importations via la production locale, mouvement qui ne concerne pas spécifiquement la France. La hausse des exportations entre 2020 et 2023 a été, hors hydrocarbures, de 45 %». Si la France n'est plus, selon lui, le «partenaire privilégié», les deux pays restent interdépendants. Pour l'Algérie, la France est le deuxième fournisseur, après la Chine, et le troisième client après l'Italie et l'Espagne, d'après le FMI en 2022. Elle est le troisième investisseur en Algérie, derrière les Etats-Unis et l'Italie. Pour la France, l'Algérie arrive au 21 rang des partenaires commerciaux. Derrière ces statistiques se cache une recomposition des échanges, datant parfois d'avant les tensions diplomatiques. Le blé tendre est, par exemple, en chute libre, alors qu'il y a cinq ans, la France avait jusqu'à 90 % du marché. Comme le souligne le ministère français de l'Agriculture, il y a d'abord eu, pour la campagne 2020-2021, un «choix des opérateurs français, face à une récolte faible, qui ont préféré d'autres marchés», puis une modification par l'Office algérien interprofessionnel des céréales fin 2021 du «cahier des charges pour permettre l'entrée de grains punaisés en provenance de la mer Noire». La chute s'est poursuivie, d'autant que le blé tendre «n'est pas très compétitif par rapport aux origines mer Noire, notamment la Russie», notait FranceAgriMer en janvier. Résultat, cette céréale ne transite plus de la France vers l'Algérie.

Les données des embarquements portuaires montrent qu'aucune cargaison n'a traversé la Méditerranée entre août et décembre.

Le commerce franco-algérien n'échappe pas au ravivement des tensions

Raouf Boucekkine observe «une perte de dynamisme dans l'engagement stratégique et dans la démarche de codéveloppement». Les crispations portent sur quelques produits, selon le cabinet du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Laurent Saint-Martin : «Nous constatons un blocage des échanges franco-algériens pour des raisons politiques, avec des barrières au commerce et des exportateurs lésés. Cela concerne les produits agricoles avec certains types de produits laitiers, les pièces détachées d'automobiles, ou l'accès aux marchés publics. Ce n'est pas toute la filière automobile qui est en danger, c'est un importateur qui n'a pas commandé et c'est très précis. Cela se fait à l'oral, ce n'est pas direct, c'est gênant et cela s'est renforcé depuis les prises de position du président de la République sur le Sahara-Occidental.» Allusion au choix présidentiel de cet été de reconnaître «la souveraineté marocaine» sur ce territoire. Le récent déplacement de la ministre de la Culture, Rachida Dati, à Laâyoune a été jugé «condamnabile à plus d'un titre» par l'Algérie.

Règlement de différends

Pour régler «ces irritants commerciaux», la France a, selon nos informations, lancé auprès de la Commission européenne une procédure de règlement des différends dans le cadre de l'accord d'association. Une première réunion a eu lieu le 4 février et la prochaine doit se tenir avant fin mars. Cette procédure vient s'ajouter à celle ouverte par Bruxelles en juin contre l'Algérie, accusée de restreindre depuis 2021 les exportations et investissements de l'Union européenne. Fin janvier, le président algérien a fait part en Conseil des ministres de son intention de revoir l'accord d'association avec l'UE entré en vigueur en 2005. Une révision qui, selon un communiqué, «ne résulte pas d'un conflit, mais vise à soutenir les bonnes relations entre l'Algérie et l'UE en tant que partenaire économique sur la base du principe gagnant-gagnant».